



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Présents :

Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

N° 23 – PETITE ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE

**« Terre de Jeux 2024 » :
tarification séjour
« vivre les JO à Paris »**

Rapporteur :

Pascale Fossecave,
conseillère municipale
déléguée

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Pascale Fossecave, Monique Labattut, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains (*jusqu'à la délibération n°21*), Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean-François Irigoyen, Maire à Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
- Jean-Daniel Badiola, adjoint à Eric Soreau, adjoint
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Sylvie Dargains, conseillère municipale à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué (*à partir de la délibération n°21*)
- Valérie Othaburu-Fischer, conseillère municipale à Charlotte Loubet-Latour conseillère municipale déléguée
- Pascal Lafitte, conseiller municipal à Yvette Debarbieux conseillère municipale

Date de la convocation : 03 juin 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°23 - PETITE ENFANCE – EDUCATION – JEUNESSE

« Terre de Jeux 2024 » : tarification séjour « vivre les J.O. à Paris »

Mme Fossecave, conseillère municipale déléguée, expose :

Par délibération n°25 du 2 juillet 2021, la commune a été autorisée à adhérer à la démarche labellisée « Terre de Jeux 2024 ». Le label « Terre de Jeux » a pour objectif de faire partager la dynamique des Jeux Olympiques sur tout le territoire et de promouvoir la pratique sportive pour tous.

Dans le cadre de la poursuite de cette démarche, la commune a souhaité rendre possible d'assister aux J.O. à Paris pour les luziens. Il a été lancé un appel à candidature en duo Candidature en Duo : Vivez les Jeux Olympiques de Paris 2024 en Famille avec la Ville de Saint Jean de Luz.

• Critères de participation :

- Les duos doivent être composés soit d'un jeune mineur âgé de 10 à 17 ans accompagné d'un de ses parents, soit de deux jeunes Luziens de 18 à 30 ans membres d'associations sportives locales.
- Les candidats doivent remplir un formulaire en ligne, décrivant leur passion pour le sport et leurs motivations pour assister aux Jeux.

La commission petite enfance, jeunesse et éducation sera chargée de sélectionner les duos les plus motivés, basée sur les critères de passion pour le sport et l'engagement communautaire. 14 duos maximum seront sélectionnés pour participer à ce séjour.

La ville de Saint Jean de Luz assurera pour les duos sélectionnés :

- L'organisation du transport aller/retour en bus de Saint Jean de Luz à Saint Germain en Laye.
- L'hébergement avec petits déjeuner à l'Agrocampus de Saint Germain en Laye.
- Les places aux épreuves des JO pour :
 - Le rugby à 7 au Stade de France, le samedi 27 juillet de 14h à 21h.
 - Les épreuves d'aviron à Vaires-sur-Marne le 28 juillet de 9h à 13h.
 - Le Parc Urbain de la Concorde de 13h à 17h, pour une expérience sportive urbaine captivante.

Une participation aux frais de transport et d'hébergement de 200 € par personne sera demandée, correspondant à 30% des coûts réels, le reste étant pris en charge par la ville et ses partenaires (CD64, DRAJES).

Sur place, les duos seront en totale autonomie pour organiser leur séjour et se rendre sur les lieux d'activités.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la démarche « : Vivez les Jeux Olympiques de Paris 2024 en Famille avec la Ville de Saint Jean de Luz » ainsi que les critères de sélection,
- d'approuver la tarification du séjour « Vivre les J.O. à Paris »,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Petite enfance, jeunesse et éducation* » du 29 mai 2024,
- Approuve la démarche « : Vivez les Jeux Olympiques de Paris 2024 en Famille avec la Ville de Saint Jean de Luz » ainsi que les critères de sélection,
- Approuve la tarification du séjour « Vivre les J.O. à Paris »,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

Adopté par 29 voix

4 abstentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Pour le Maire absent,

Le 1^{er} Adjoint
Pello-Etcheverry

